

TARIFS PROFESSIONNELS

Délibération 2019-14 pour une mise en application au 1er juin 2019



ENCOMBRANTS

20€/ m³



BOIS

30€/ m³



DÉCHETS VERTS

8.50€/ m³



DÉBLAIS / GRAVATS

17.50€/ m³

Badge obligatoire

Estimation volumétrique par l'agent de déchèterie

Facturation mensuelle

COLLECTE GRATUITE



POLYSTYRÈNE



HUILES DE FRITURES



CARTONS



HUILES DE VIDANGE



MÉTAUX



DEEE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INSCRIPTION
pour les professionnels

Accès au déchèteries

MUNISSEZ-VOUS
DE VOTRE BADGE !

Merci

de retourner ce formulaire accompagné des justificatifs :

Par dépôt ou envoi postal à :

Communauté de communes

Ardèche Rhone Coiron

8, avenue Marcel Cachin - 07350 CRUAS

ou

Par email :

dechets@ardecherhonecoiron.fr

(Possibilité de télécharger le formulaire en PDF sur
www.ardecherhonecoiron.fr)



Alba la Romaine, Aubignas, Baix, Cruas, Le Teil, Meysse, Rochemaure, Saint Bazile, Saint Lager Bressac, Saint Martin sur Lavezon, Saint Pierre la Roche, Saint Thomé, Saint Symphorien sous Chomérac, Saint Vincent de Barrès, Valvignères

PLUS D'INFOS
04 75 00 04 11

www.ardecherhonecoiron.fr

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

L'accès aux 3 déchèteries de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (Le Teil, Alba la Romaine et Cruas) pour les usagers (Particuliers, professionnels...) ne sera autorisé que sur présentation d'un badge d'accès.



POURQUOI UN BADGE ?

La mise en place de badges permet d'une part au gardien de la déchèterie d'identifier rapidement les usagers entrant sur le site, et d'autre part, elle contribue à l'optimisation du service et la maîtrise des coûts de fonctionnement de la déchèterie.

COMMENT OBTENIR UN BADGE ?

- 1) Remplir le formulaire
- 2) Joindre les justificatifs demandés
- 3) Retourner le tout à la Communauté de communes

Dès réception de votre demande dûment complétée, vous pourrez venir récupérer votre/vos badge(s) d'ici 1 mois en Mairie.

Pour les usagers de Cruas, le(s) badge(s) devra(ont) être retiré(s) au siège de la Communauté de communes de Cruas.

(Merci de vous munir d'un justificatif)

EN CAS DE PERTE ?

Merci d'en informer la Communauté de communes afin qu'elle puisse désactiver le badge. L'édition d'un nouveau badge sera facturée 5€ à l'utilisateur.

EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT HORS DU TERRITOIRE OU CESSIION

L'utilisateur doit restituer le(s) badge(s) à la Mairie ou la Communauté de communes.

Durant la période d'édition du badge, l'utilisateur pourra venir en déchèterie sous présentation d'un justificatif de domicile au gardien.

Bon d'inscription BADGE PROFESSIONNEL

M. Mme M. et Mme

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Code APE :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Nom, Prénom du responsable :

Activité de l'entreprise :

Email :

Nombre de badges souhaités :

Signature du responsable :

MERCI DE JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU BON :

- Copier de la carte d'identité
 Extrait KBIS